



Accueils de Loisirs Amfreville La Mivoie

- INSCRIPTIONS VACANCES D'ETE 2026.

- INSCRIPTIONS MERCREDIS PERISCOLAIRE DES SEPTEMBRE.

Rendez-vous en Mairie sur la période du 18 mai au 12 juin 2026

POUR PARTICIPER AUX ACCUEILS DE LOISIRS

Inscription obligatoire à chaque session. Prendre un rendez-vous téléphonique ou contact mail afin de faire l'inscription à distance dans la mesure du possible.

De 8H30 à 10H30 et de 13H45 à 16H00 en présentiel

Accueil de loisirs Lacoste : de 6 à 14 ans ouverture :

Du 06 juillet au 21 août 2026 « au parc Lacoste »

Tarifs Accueil Lacoste / Tranche A : 6,10 € - B : 7,40 € - C : 9,20 € - D : 11,00 € - E : 12,20€ - hors commune : A 7,30 €, B 8,80 €, C 11,00 €, D 13,20 €, E 14,60 €. Le tarif à la journée comprend : le repas, sorties, les activités de loisirs, le goûter. Accueil et tarifs personnalisés si PAI. Les documents ALL Caf doivent être déclarés avant la fin des inscriptions.

Si vous n'avez pas fait votre calcul de quotient, prendre contact auprès du CCAS de notre commune : ccas@amfreville-la-mivoie.fr

Prendre contact auprès de :

Mme Flore Sandrine : clshprimaire@amfreville-la-mivoie.fr

Tel : 06.73.67.37.04

Accueil de loisirs Les Petits Poucets : de 3 à 5 ans ouverture :

Du 06 juillet au 31 juillet 2026 « école Louise Michel »

Tarifs Accueil Maternel / Tranche A : 8,40€ - B : 9,80€ - C : 11,40 € - D : 13,20€ - E : 14,90 €. Hors commune : A 10,00 €, B 11,70 €, C 13,60 €, D 15,80 €, E 17,80 €. Le tarif à la journée comprend : le repas, les sorties, les activités de loisirs, le goûter. Accueil et tarifs personnalisés si PAI. Les documents ALL Caf doivent être déclarés avant la fin des inscriptions.

Prendre contact auprès de :

Mme Elharouchi Wahiba : clshmaternel@amfreville-la-mivoie.fr

Tel : 06.50.95.19.76



Les accueils de loisirs sont subventionnés par la caf de Seine-Maritime

Attention : pour des raisons d'organisation les inscriptions ne seront pas enregistrées après la date du 12 Juin 2026. Tous les documents doivent être fournis pour valider l'inscription de l'enfant. En cas d'absence seul un certificat médical permettra de faire un avoir.